

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

**Date de la convocation :** 13/12/2023

**Date d'affichage :**

**DELIBERATION N° 044-2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le dix neuf décembre à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

**Absents :** Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Christophe MAUREL et Malvine MORERA

**Pouvoirs :** Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES  
Christine FERRET qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU  
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL  
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2024**

Comme chaque année, avant le vote des budgets de la commune et de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024, il y a lieu de procéder à des inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption desdits budgets, et avec l'autorisation du Conseil Municipal, engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les restes à réaliser et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption des budgets de l'exercice 2024, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces opérations budgétaires.

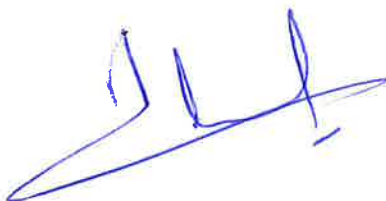
BUDGET COMMUNE			
CHAPITRES/ARTICLES M14	M57	CREDITS VOTES EN 2023	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2024
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>20</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
2031 Frais d'études	203	44 000,00 €	11 000,00 €
<b>204 Subventions d'équipement versées</b>	<b>204</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>250,00 €</b>
20421 Privé: Bien mobilier, matériel	20421	1 000,00 €	250,00 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>21</b>	<b>244 400,00 €</b>	<b>61 100,00 €</b>
2135 Installations générales, agencements	2135	54 000,00 €	13 500,00 €
2151 Réseaux de voirie	2151	90 000,00 €	22 500,00 €
2152 Installation de voirie	2152	30 000,00 €	7 500,00 €
21534 Réseaux électrification	21538	4 000,00 €	1 000,00 €
2158 Autres installat <sup>n</sup> , matériel outillage	2158	3 000,00 €	750,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique	2183	30 400,00 €	7 600,00 €
2184 Mobilier	2184	3 000,00 €	750,00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	2188	30 000,00 €	7 500,00 €
<b>23 Immobilisations en cours</b>	<b>23</b>	<b>930 000,00 €</b>	<b>232 500,00 €</b>
2312 Agencements et aménagements terrains	231	930 000,00 €	232 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 219 400,00 €</b>	<b>304 850,00 €</b>

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT			
CHAPITRES/ARTICLES M14		CREDITS VOTES EN 2023	QUART DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2024
20 Immobilisations incorporelles		10 000,00 €	2 500,00 €
2031 Frais d'études		10 000,00 €	2 500,00 €
21 Immobilisations corporelles		94 035,39 €	23 508,85 €
2156 Matériel spécifique d'exploitation		50 000,00 €	12 500,00 €
2158 Autres installations matériel, outil tech		44 035,39 €	11 008,85 €
23 Immobilisations en cours		52 000,00 €	13 000,00 €
2315 Installations, matériel, outillage tech		52 000,00 €	13 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>156 035,39 €</b>	<b>351 100,00 €</b>

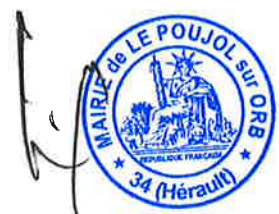
**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses dans les sections d'investissement, jusqu'au quart du montant des crédits inscrits aux budgets 2023 de la commune et de l'eau et de l'assainissement.

Le secrétaire de séance  
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.